

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal de Caouënnec-Lanvézéac s'est réuni le jeudi 28 mars à 18 heures, sous la présidence de M Jean-François Le Guével, Maire et en présence de Mme Mahé, Trésorière Principale de Lannion et Mme Dierstein, Secrétaire de mairie.

M Henri Bodiou est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M Le Guével, Mmes Le Gravet-Davaï, M Bodiou, Mme Le Perf, Mm Le Caër, Le Rolland, Loisel, Davaï, Le Nabour, Mmes Guern, Meudic, Mm Leray, Le Dû, Le Carou.

Etaient absents et ayant donné procuration : M Décheron a donné procuration à Mme Guern.

1/ Vote compte de gestion, CA 2018 et BP 2019 de la commune

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Approbaton du compte administratif 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame LE GRAVET-DAVAÏ délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur LE GUÉVEL Jean-François, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
LIBELLE	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2017	18 840,67			89 415,98	18 840,67	89 415,98
Opérations de l'exercice 2018	290 827,94	424 642,05	408 430,66	559 553,09	699 258,60	984 195,14
TOTAUX	309 668,61	424 642,05	408 430,66	648 969,07	718 099,27	1 073 611,12
<i>Résultat de clôture 2018</i>		<i>114 973,44</i>		<i>240 538,41</i>		<i>355 511,85</i>
Restes à réaliser	112 097,00	53 194,00			112 097,00	53 194,00
TOTAUX CUMULES	421 765,61	477 836,05	408 430,66	648 969,07	1 099 478,12	1 188 894,10
RESULTATS DEFINITIFS		56 070,44		240 538,41		296 608,85

2/ Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5/ Ont signé au registre des délibérations:

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître :

Un excédent d'investissement de	133 814,11 €
Un excédent de fonctionnement de	151 122,43 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire, prévisions budgétaires (N – 1) :

Déficit antérieur reporté en investissement (D 001)	- 18 840,67 €
Excédent antérieur reporté en fonctionnement (R 002)	89 415,98 €
Virement à la section d'investissement (au 1068)	192 829,67 €

Résultat de l'exercice 2018:

Excédent d'investissement	133 814,11 €
Excédent de fonctionnement	151 122,43 €

Restes à réaliser (section d'investissement):

En dépenses	112 097,00 €
En recettes	53 194,00 €

Résultat de clôture au 31/12/2018 :

Excédent d'investissement (R 001)	114 973,44 €
Excédent de fonctionnement (R 002)	240 538,41 €

Le résultat de la section de fonctionnement (240 538,41 €) doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Le solde disponible en section de fonctionnement est affecté comme suit :

Affectation en réserve R 1068 :	40 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté (002) :	200 538,41 €
<i>(dont 179 675 € de virement à la section d'investissement)</i>	
<i>Soit au total</i>	240 538,41 €

- **Approbation du Budget Primitif 2019 – Commune**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément à l'instruction comptable M 14, d'équilibrer le budget primitif de la Commune pour l'année 2019 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	737 491,41 €	737 491,41 €
Section d'investissement :	494 837,44 €	494 837,44 €
Total :	1 232 328,85 €	1 232 328,85 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2019.

- **Programme de voirie 2019 : Plan de financement, demande de fonds de concours auprès de LTC et lancement de la consultation des entreprises**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au programme de voirie 2019 la réfection des routes de Poularen-Kerriou, de Kerlann et du Crec'h.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT estimées		Recettes	
VC Poularen-Kerriou	31 600,00 €	Fonds de concours LTC	9 910,00 €
Convention MO (LTC)	790,00 €	<i>VC Poularen-Kerriou et Kerlann (20 % du HT)</i>	
VC Kerlann	17 950,00 €	Autofinancement (HT)	42 428,75 €
Convention MO (LTC)	448,75 €		
VC Crec'h	1 250,00 €		
Publicité / insertion	300,00 €		
TOTAL	52 338,75 €	TOTAL	52 338,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours voirie auprès de LTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises (montant des travaux estimé à 50 800 € HT, hors convention M.O et publicité)

- **Aménagement du centre bourg : convention particulière de mutualisation avec LTC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la prestation pour la réalisation des études préliminaires et esquisses confiées au service commun Bureau d'Etudes de LTC pour l'aménagement du bourg s'élève à 4 480 €, et qu'il convient de

signer une convention particulière de mutualisation avec Lannion-Trégor Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mutualisation avec Lannion-Trégor Communauté pour la réalisation des études préliminaires et esquisses dans le cadre de l'aménagement du bourg.

- **Aménagement du pourtour de l'église de Caouënnec : Convention particulière pour la Maîtrise d'œuvre avec LTC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre confiée au service commun Bureau d'Etudes de LTC pour l'aménagement du pourtour de l'église de Caouënnec, le montant de la prestation s'élève à 5 850 € et précise qu'il convient de signer une convention particulière de mutualisation avec Lannion-Trégor Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'œuvre avec Lannion-Trégor Communauté pour les travaux d'aménagement du pourtour de l'église de Caouënnec.

- **Adressage et signalisation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société SPM de Lanvollon a adressé à la mairie les devis pour la fourniture de la signalisation ainsi que des panneaux et panneaux directionnels pour les montants suivants :

- Signalisation : 1 344,36 € TTC
- Panneaux : 15 059,62 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis de la société SPM pour la signalisation et les panneaux directionnels.

- **Lotissement route de Lanvézéac**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été reçu pour les frais de bornage périmétrique de la société Quarta pour un montant de 1 848 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société Quarta pour la réalisation du bornage périmétrique du futur lotissement route de Lanvézéac.

- **Chemin de Croix – Eglise de Caouënnec**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le montant pour la remise en état du chemin de Croix de l'église de Caouënnec s'élève à environ 4 000 €, inscrits à la section d'investissement du BP 2019. 5coréum)

Monsieur le Maire précise que la somme prise en charge par l'assurance qui s'élève à 1 081,20 € doit être inscrite en recettes à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par Coréum pour la remise en état du chemin de Croix de l'église de Caouënnec.

DIT que la recette de 1 081,20 € sera inscrite au compte 7788 du BP 2019 de la commune.

2/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'Inventaire des cours d'eau, la population est invitée à venir consulter la carte et émettre des remarques éventuelles, sachant que cet inventaire doit être validé pour le 15 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 19h15.